

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 JUILLET 2011

L'an deux mil onze, le onze juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 1er juillet 2011.

Etaient présents : Perrine FORZY, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Benoît MORELLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Danièle LEMETAIS, Guillaume VOELTZEL, Alexandre QUILLET, Serge MOREL

Secrétaire de séance : Bruno Taunin

Membres en exercice : 10

L'ordre du jour a été étudié comme suit :

1. Démission de Patrick Debonne pour cause de déménagement

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a été destinataire d'une lettre de démission de Patrick Debonne pour cause de déménagement ; cette lettre a été transmise à Madame la Sous-Préfète et de ce fait le conseil fonctionnera désormais avec dix membres.

2. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 14 avril dernier par Madame la Préfète ; ce dernier prévoit la suppression de 68 syndicats intercommunaux par dissolution, fusion ou absorption par une autre EPCI, selon l'appréciation de leur objet, de leur activité réelle et de la cohérence de leur périmètre.

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaires des Thilliers Gamaches Villers en Vexin :

Le schéma départemental prévoit la fusion de ce SIVOS avec celui de Vesly.

Dans la mesure où le SIVOS TGV sera dissout du fait des demandes des communes de Villers et des Thilliers et qu'il n'a plus d'objet, le Conseil Municipal estime à l'unanimité qu'il n'a pas d'avis à donner sur cette impossible fusion.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand

Le schéma départemental prévoit la fusion du syndicat du Catenai, du syndicat d'eau d'Hébecourt et du SIEVN.

Considérant l'étude de regroupement déjà menée par le Conseil Général de l'Eure en 2007

Considérant la proximité du SIEVN avec les autres syndicats d'eau concernés

Considérant les capacités de production d'eau du SIEVN,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter l'étude d'un rapprochement avec le SAEP du Catenai (Port-Mort, Pressagny l'Orgueilleux et Notre Dame de l'Isle) et le SAEP de la région d'Hébecourt.

Syndicat intercommunal de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors :

Notre commune est concernée en tant que membre adhérent au Syndicat intercommunal de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors car le projet préfectoral prévoit la dissolution de celui-ci. Madame le Maire donne la parole au délégué titulaire de la commune au Syndicat qui relate la réunion du Comité Syndical du mercredi 8 juin : suivant l'avis des délégués des 49 communes adhérentes qui ont rejeté à l'unanimité la proposition de dissoudre le Syndicat, les conseillers déclarent partager leur point de vue car ils estiment que l'activité y est réelle et utile à la commune.

En effet :

- Des conventions lient notre Syndicat à deux associations qui y pratiquent une activité aéronautique : l'aéro-club du Vexin et le Club modéliste du Vexin ;
- L'existence d'un club de modèles réduits à proximité de notre commune est un élément positif pour offrir une activité supplémentaire à nos concitoyens, en particulier à notre jeunesse ;
- La présence d'un terrain d'aviation civile proche de notre commune est également source d'activités intéressantes ; nos concitoyens et leurs enfants peuvent à proximité y découvrir les joies d'un baptême de l'air et les associations de notre commune peuvent bénéficier de l'offre gratuite de baptêmes dans la limite d'un plafond annuel pour leur tombola ou autres évènements ;
- La copropriété de ce terrain nous est aussi utile pour disposer d'un bien public afin d'y tenir si besoin, dans le respect des consignes de sécurité aérienne, un évènement en extérieur (comice agricole, rassemblement de motos ou véhicules anciens, ...) ;
- Et d'une manière plus générale, ce terrain d'aviation civile est le seul dans notre Pays du Vexin Normand et il est utilisé également à des fins d'intérêt collectif (comme les entraînements réguliers de nuit par les hélicoptères de la Base de Villacoublay).

Compte tenu du projet départemental qui prévoit des fusions ou absorptions d'un syndicat intercommunal par une autre EPCI, et dans le cas d'une disparition de notre Syndicat sans pour autant supprimer l'activité de celui-ci, les conseillers estiment qu'il est préférable de conserver l'entité de notre Syndicat d'aérodrome plutôt que de confier la compétence à une autre collectivité.

En effet :

- Notre Syndicat représente 42 530 habitants en 2011 et aucune autre EPCI ni Commune voisine ne possède de compétence aéronautique ; de plus, aucune ne souhaite la prendre, à notre connaissance ;
- Notre commune s'est engagée en 1999 pour autoriser le Syndicat à contracter un emprunt sur 15 années afin de financer l'acquisition du terrain d'aérodrome ; la dernière annuité sera versée au cours de l'exercice portant sur l'année civile 2014 et nous ne souhaitons pas anticiper le remboursement en ayant l'obligation financière de majorer la cotisation annuelle ;
- Par ailleurs, nous souhaitons conserver notre part de décision à travers ce regroupement de 49 communes plutôt que de confier la compétence à une autre collectivité où nous ne serions pas représentés de la même manière.

Pour toutes ces raisons évoquées ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité instamment à Madame la Préfète de reconsidérer sa position et de laisser le Syndicat intercommunal de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors poursuivre son action.

Une copie de cette délibération sera adressée à Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY, rapporteur général de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, afin que sa position y soit défendue.

3. Futurs travaux et aménagements :

Accord pour l'enfouissement des réseaux au Clos Thorel

Madame le Maire expose que le SIEGE est prêt pour réaliser des travaux de renforcement et enfouissement du réseau de distribution électrique au Clos Thorel estimés à 110 000 € TTC pour lesquels la participation de la commune s'élèverait à 20 % du HT soit 18 394.35 € ; les travaux coordonnés d'éclairage public sont évalués à 51 000 € TTC pour lesquels la participation de la commune serait de 40 % du HT soit 17 056.86 € ; et les travaux coordonnés pour le réseau France Telecom sont évalués à 30 000 € TTC pour lesquels le SIEGE nous ferait l'avance de la TVA et dont le reste à charge de la commune serait de 60 % soit 15 050.17 €. Le reste à charge de la commune pour cette opération serait donc 50 500 € sachant que les sommes seront dues à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE

Le Conseil décide à l'unanimité

1. d'adopter le projet présenté par le SIEGE dans les conditions financières précitées
2. de s'engager à rembourser au SIEGE après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée
3. d'inscrire à son budget les prévisions des dépenses correspondantes.

Relevés topographiques

En vue de prévoir les pentes des chaussées, d'établir des plans d'assainissement en traverse, de s'assurer que les massifs des mâts d'éclairage public et les compteurs électriques seront placés au bon niveau, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à commander un relevé topographique pour les impasses des peupliers et du clos Thorel. La dépense est estimée à 1 000 € HT.

Suite réunion avec les riverains de la route de Chauvincourt :

A leur demande une 2^{ème} chicane test a été installée ; pour information, elles ne peuvent être disposées autrement en fonction du lieu.

Un marquage au sol au niveau du carrefour avec les impasses est possible sans interdit de couleur.

Le coût d'un miroir est de 460 € HT et d'un indicateur de vitesse de 1 500 € HT (+ fixation)

Le déplacement du passage piéton a été demandé à la communauté de communes et devrait être effectué lors d'une prochaine série de marquage.

Une réunion avec les riverains est programmée le lundi 12 septembre à 20h30.

Tampons rue Oulgate

Un tampon devant le n° 9 de la rue Oulgate a été rescellé en urgence pour 455 € et le Conseil décide qu'il faut faire intervenir l'entreprise de façon préventive pour un autre regard situé en amont.

Toiture église

La croix au-dessus du toit de la sacristie est tombée et le Conseil décide de faire procéder au plus vite à la réparation de la toiture ; la croix sera rangée dans la sacristie.

PLU groupés

Michel Dechaumont, maire de Saussay nous fera une proposition de commande groupée de Plan Local d'Urbanisme qui permettrait d'obtenir un prix plus intéressant et une subvention du Conseil Général. Sur le canton nous ne sommes plus que 4 communes sans document d'urbanisme : Gamaches, Saussay, Farceaux et Sainte Marie de Vativesnil.

4. Organisation prochain recensement

Viviane Morel sera la coordinatrice. Le recensement aura lieu en janvier et février 2012.

5. Reclassement de Melle Rimbot suite dissolution du SIVOS

Ce reclassement échoit de façon obligatoire à Gamaches dans la mesure où les communes de Villers et les Thilliers ne sont pas intéressées. Un dédommagement est en cours de négociation.

6. Dissolution de « Jeux pour Tous

Anne Sigwalt informe qu'au bout de 13 années d'accompagnement de l'association, elle a souhaité passer la main ; dans la mesure où aucune relève n'a été trouvée parmi les familles, l'association sera dissoute à la fin du mois d'août. Une rencontre est prévue avec la coordinatrice du service Enfance jeunesse de la communauté de communes pour étudier une possible relève.

7. Informations et questions diverses

- Les rapports d'activités du SIEGE et du SIEVN sont disponibles en mairie
- Une Journée Porte ouverte de la Communauté de Commune est prévue 17 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.